

M. THOMAS (*Middlesex-Ouest*): Permettez, monsieur le président, que je mande à l'auditeur général si ses pouvoirs et attributions sont tous énoncés dans la Loi sur l'administration financière ou s'ils lui sont aussi dictés par d'autres lois?

M. HENDERSON: Ils sont tous énumérés dans la Partie VII de la Loi sur l'administration financière, monsieur Thomas. Au sujet du personnel, il y est stipulé que, bien que l'auditeur général lui-même soit fonctionnaire de l'État, son personnel se recrute en conformité des dispositions de la Loi sur le service civil. Le présent comité a recommandé de modifier cette façon de procéder et que l'auditeur général reçoivent le pouvoir de recruter son personnel comme le font l'Office national du film, plusieurs sociétés de la Couronne, d'autres fonctionnaires du Parlement, etc.

● (10:40 a.m.)

M. THOMAS (*Middlesex-Ouest*): Mais à présent vous devez...

M. HENDERSON: C'est ça...

M. THOMAS (*Middlesex-Ouest*): ...recruter par l'intermédiaire (de la Commission) du service civil?

M. HENDERSON: Oui, en effet, monsieur; c'est ainsi que le veut la loi. Tout ce que je demande c'est d'avoir autant de liberté qu'il en est accordé à toutes nos sociétés de la Couronne, à la plupart de nos autres organismes et à ces fonctionnaires de la Chambre des communes et du Sénat que vous connaissez tous.

M. BALDWIN: Puis-je vous demander, monsieur Henderson, s'il vous serait possible, lors de la discussion de votre rapport, de nous donner un aperçu de ce qui se fait ailleurs, plus particulièrement dans d'autres pays du Commonwealth et aussi en France où, je crois, il y a un auditeur général investi de certains pouvoirs, et de la mesure dans laquelle leur façon de procéder diffère de la nôtre et l'auditeur général n'a pas à avoir recours aux bons offices d'une autre direction de sorte que, dans ces pays, l'auditeur général, comme j'estime vous devriez l'être vous-même, doit être plus libre d'employer et d'embaucher le personnel requis pour s'acquitter de sa tâche. Vous serait-il possible de faire cela pour nous...

M. HENDERSON: J'étudierai volontiers la question. La façon de procéder du Contrôleur général des États-Unis est très bonne et offre des avantages désirables. La situation varie d'un pays à l'autre mais je me ferai un plaisir d'étudier la question et de vous la résumer lors de la discussion des rapports de 1964 et de 1965.

M. TREMBLAY: Monsieur Henderson est-ce que je pourrais vous poser une question? Quelles sont les difficultés qu'il peut y avoir à recruter votre personnel par l'intermédiaire de la Commission du service civil? Votre objectif est de 220 employés, est-ce que c'est un problème de recrutement, est-ce que c'est un problème de sélection du personnel ou s'il y a d'autres objections à votre chiffre de 220 et est-ce que vous pourriez plus rapidement obtenir le personnel en recrutant directement votre personnel?